



APPEL A CANDIDATURE

ASSEMBLEE GENERALE – CDYBB

15 juin 2024

18 postes sont à pourvoir.

1. Nombre de Membres féminins : **5 mini**
2. Nombre de Membres masculins et ou féminins : **13**

Election du Comité Directeur

Est éligible au Comité Directeur toute personne âgée de 16 ans au moins jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois, à la date de l'élection, au sein du Comité Départemental.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :

- La fonction de Conseiller Technique Sportif,
- Toute appartenance au personnel salarié de la structure.

Ne peuvent être élus au Comité Directeur :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

Les candidatures aux fonctions de membres du Comité Directeur doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception au siège du Comité au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale, le cachet de la poste faisant foi.

Elles peuvent être également remises en main propre contre signature de réception au secrétaire général du Comité.

La liste des candidatures recevables est arrêtée par la commission électorale nommée par le Comité Directeur.

Elle est adressée à chaque association membre de l'Assemblée Générale au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale avec mention du nombre de postes à pourvoir.

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au jeudi 02 mai 2024 à Minuit